

## Réunion d'experts chargés de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques (Gèneve, 20-24 juin 2022)

### ► Plan de travail provisoire

Lundi 20 juin	Mardi 21 juin	Mercredi 22 juin	Jeudi 23 June	Vendredi 24 juin
<b>08:00-9:00 CET</b> Inscription				
<b>09:00–12:00 CET</b> Réunion des groupes <sup>1</sup>	<b>09:00–11:00 CET</b> Réunion des groupes	<b>09:00–11:00 CET</b> Réunion des groupes	<b>09:00–11:00 CET</b> Réunion des groupes	<b>09:00–11:00 CET</b> Réunion des groupes
	<b>11:00–13:00</b> <b>Session plénière 2</b> Examen des amendements au projet des Directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 1. Obligations générales, responsabilités, fonctions et droits (sous-chapitre 1.4 et 1.5)</li> <li>• Chapitre 2. Gestion des risques sur le lieu de travail</li> </ul>	<b>11:00–13:00</b> <b>Session plénière 4</b> Examen des amendements au projet des Directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 4. Informations, instructions et formation</li> <li>• Chapitre 5. Enquêtes sur les événements dangereux, les accidents du travail et les maladies professionnelles</li> </ul>	<b>11:00–13:00</b> <b>Session plénière 6</b> Examen des amendements au projet des Directives (cont.): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 7. Préparation et riposte aux situations d'urgence</li> </ul>	<b>11:00–13:00</b> <b>Session plénière 8</b> Examen des amendements au projet de directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annex(es)</li> </ul>
<b>12:00-14:00 CET</b> Pause	<b>13:00-14:00 CET</b> Pause	<b>13:00-14:00 CET</b> Pause	<b>13:00-14:00 CET</b> Pause	<b>13:00-14:00 CET</b> Pause
<b>14:00–17:00 CET</b> <b>Session plénière 1</b>	<b>14:00- 15:00 CET</b> Réunion des groupes	<b>14:00- 15:00 CET</b> Réunion des groupes	<b>14:00- 15:00 CET</b> Réunion des groupes	

<sup>1</sup> Les réunions de groupes ont pour but de donner l'opportunité aux groupes de discuter des amendements pour la discussion en plénière. Chaque groupe doit informer le Bureau s'il souhaite que la réunion soit organisée pour son groupe.

Lundi 20 juin	Mardi 21 juin	Mercredi 22 juin	Jeudi 23 June	Vendredi 24 juin
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bienvenue</li> <li>• Élection des Vice-présidents</li> <li>• Présentation par le Bureau du projet de directives techniques sur les risques biologiques</li> <li>• Adoption du programme de travail provisoire</li> <li>• Discours d'ouverture</li> </ul> <p>Examen des amendements au projet des Directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction</li> <li>• Chapitre 1. Obligations générales, responsabilités, fonctions et droits (jusqu'au sous-chapitre 1.4)</li> </ul>	<p><b>15:00-18:00 CET</b> <b>Session plénière 3</b></p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 3. Surveillance de la santé des travailleurs</li> </ul>	<p><b>15:00-18:00 CET</b> <b>Session plénière 5</b></p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 6. Enregistrement et notification des accidents du travail et des maladies professionnelles</li> </ul>	<p><b>15:00-18:00 CET</b> <b>Session plénière 7</b></p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 8. Inspection et respect des dispositions légales</li> </ul>	<p><b>14:00-17:00<sup>2</sup> CET</b> <b>Session plénière 9</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des amendements au projet de directives (cont.)</li> <li>• Adoption des Directives</li> <li>• Discours de clôture</li> </ul>
<p><b>17:30–18:30 CET (si nécessaire)</b> <b>Réunion des groupes</b></p>				
<p><i>Au plus tard à <b>11:30 CET</b>: les Experts envoient au Bureau les amendements à l'Introduction et le Chapitre 1. (jusqu'au sous-chapitre 1.4)</i></p> <p><i>Au plus tard à <b>14:00 CET</b>: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés à l'Introduction et le Chapitre 1. (jusqu'au sous-chapitre 1.4)</i></p> <p><i>Au plus tard à <b>19:00 CET</b>: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 1(1.4 et 1.5), 2 et 3.</i></p>	<p><i>Au plus tard à <b>08:00 CET</b>: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 1(1.4 et 1.5), 2 et 3</i></p> <p><i>Au plus tard à <b>18:00 CET</b>: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 4, 5 and 6.</i></p>	<p><i>Au plus tard à <b>08:00 CET</b>: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 4, 5 and 6.</i></p> <p><i>Au plus tard à <b>18:00 CET</b>: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 7 et 8.</i></p>	<p><i>Au plus tard à <b>08:00 CET</b>: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 7 et 8.</i></p> <p><i>Au plus tard à <b>18:00 CET</b>: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Annexes.</i></p>	<p><i>Au plus tard à <b>08:00 CET</b>: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Annexes.</i></p>

<sup>2</sup> Des Réunions de groupe pourraient avoir lieu de 14:00 à 15 :00 si nécessaire. Si une Réunion de groupe est nécessaire, veuillez informer le Secretariat au plus art le jeudi 23:00 à 12:00 (CET)